Évaluation d'un collège doctoral

COLLÈGE DOCTORAL DE POITIERS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts[2] :

Christian Montes, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président :	M. Christian Montes, Université Lumière Lyon 2
Expert(e)s :	Mme Meissam Bahlali, Aix-Marseille Université M. Sylvain Collonge, Université de Rennes 1 M. François Dauphin, Université de Caen Normandie M. Cédric Ribeyre, Université Grenoble-Alpes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Bernard Sablonnière

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020
ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN OCTOBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

Un collège doctoral de Poitiers avait été créé en 2009 lors de la mise en place du PRES entre les établissements de La Rochelle, Limoges et Poitiers (plus de 50 000 étudiants dont 2 000 doctorants). Le site de Poitiers transforma alors ses quatre secteurs doctoraux en huit écoles doctorales thématiques mutualisées avec les autres sites.

En 2015, les établissements de Poitiers (Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA) et de Limoges ont créé une ComUE (Université confédérale Léonard de Vinci) regroupant huit ED thématiques partagées, et environ 1 500 doctorants sous l'égide d'un conseil de formation doctorale (CFD) qui fédérait deux collèges doctoraux de site (CDS) : Poitiers et Limoges.

La ComUE disparait et est remplacée le 1er janvier 2022, par une convention de site associant l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA. Le nombre d'écoles doctorales passera de huit à cinq (par fusion de certaines d'entre elles), relevant toutes du site de Poitiers et placées sous l'égide du Collège Doctoral de Poitiers (CDP) avec environ 940 doctorants.

L'ensemble des activités de recherche est rassemblé sur trois sites : Le centre-ville de Poitiers, le campus du Futuroscope (au Nord) et le campus Sud-Est.

Ces activités s'appuieront sur une EUR obtenue en 2020 (IntREE, interfaces en aéronautique, énergie, environnement) par l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA et sur l'alliance EC2U réunissant plusieurs universités européennes (Iéna/ Allemagne ; Iasi/ Roumanie ; Coimbra/ Portugal ; Pavie/ Italie ; Salamanque/Espagne ; Turku/Finlande).

En raison de l'importance des changements structurels intervenus sur le site poitevin, l'évaluation portera davantage sur le projet présenté par le collège doctoral que sur le bilan du contrat précédent. La dissolution de la ComUE, la disparition du CFD qui lui était lié, la réorganisation des ED uniquement poitevines, et enfin la diminution du budget alloué aux formations doctorales modifient l'organisation et le fonctionnement des études doctorales et de la stucture en charge, le CDP. De surcroît, le bilan et le projet écrits ont été rédigés avant la décision de dissolution de la ComUE et le changement d'équipe présidentielle de l'Université de Poitiers (UP). Les échanges lors de la visite ont donc été constructifs.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège

Le positionnement du collège jusqu'en 2022 ne peut être distingué de celui de la ComUE. Celle-ci disposait en effet d'un conseil de formation doctorale (CFD) dirigé par l'une des vice-présidentes de la ComUE qui travaillait avec les deux collèges doctoraux de site (CDS) dont celui de Poitiers. C'est le CFD qui était membre du RNCD et ce sont les établissements poitevins qui ont initié et participent au réseau d'universités européennes EC2U. Les relations avec les partenaires externes, qu'il s'agisse des collectivités territoriales (Région Nouvelle Aquitaine, Grand Poitiers et Grand Angoulême) ou des entreprises privées ont été pilotées par les établissements eux-mêmes.

Le nouveau collège sera sous la tutelle conjointe de l'Université de Poitiers et de l'ISAE-ENSMA et reprendra en partie les fonctions dévolues au CFD. Son positionnement exact, opérationnel et en partie aussi stratégique, n'est cependant pas encore déterminé.

Compétences et activités du collège doctoral

Selon la présentation déclinée lors de la visite, le CDP coordonne les politiques doctorales de l'UP et de l'ISAE-ENSMA. Il définit et met en place toutes les actions et tous les dispositifs transversaux sur le site (VAE, CSI, règlementation des césures, et des codirections par des non-HDR). Il met en place les formations professionnalisantes (bon taux de satisfaction, de 65 à 80 % entre 2015 et 2019). Il gère les ressources et les moyens mutualisés des ED (par le truchement de logiciels spécifiques, comme AMETHIS, version 2). Il organise la journée de rentrée des ED et la remise des prix de thèse de l'UP, recherche et répartit les financements pour la mobilité internationale (appels à candidatures auprès de la Fondation Poitiers Université et du Groupe de soutien à l'international des relations internationales). Il répartit les contrats doctoraux entre les ED via un algorithme tenant compte de plusieurs paramètres (nombre d'HDR, durée de thèse, dynamique entrante/sortante des ED). Il soutient les ED pour l'encadrement et la formation, les enquêtes sur le devenir et la poursuite de carrière des doctorants (avec l'OREVE de l'UP et l'ISAE-ENSMA, qui gère les enquêtes sur le devenir de ses doctorants et la valorisation des ED). Il rend publiques ses activités par l'intermédiaire d'un site Web.

Plusieurs points demandent réflexion. Tout d'abord, une part importante des missions était soit appuyée sur les services de l'UP (DRInnov, OREVE…) et de l'ISAE-ENSMA, soit confiée au CFD (formations à la pédagogie, à l'éthique et à l'intégrité scientifique). C'est aussi à ce niveau qu'avaient été rédigées la charte du doctorat et la convention de formation, qu'il faudra donc reprendre. Par ailleurs, le CDP ne dispose pas de règlement intérieur (il est semble-t-il en cours de finalisation). Les ED restent quant à elles très indépendantes, et l'harmonisation des pratiques reste mesurée : en témoigne la grande hétérogénéité dans l'organisation des CSI et dans celle des soutenances (organisées par les laboratoires, sauf pour l'ED *Droit et Science Politique*). Enfin, le suivi du devenir professionnel des docteurs apparaît comme un point important de vigilance, sur lequel le projet du collège prévoit de travailler, sans avoir donné de véritables propositions concrètes lors de la visite.

Au total, le rôle exact du CDP dans les multiples activités de la formation doctorale est parfois difficile à comprendre de l'ensemble des parties prenantes. Les données statistiques sont également confuses et elles sont rarement commentées.

Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

Sont membres du conseil du collège le directeur du CD, le vice-président en charge de la recherche de l'Université de Poitiers, le directeur-adjoint de l'ISAE-ISAE-ENSMA, les directions des huit ED, quatre représentants des doctorants ; et les assistantes administratives des ED. Des membres de la DRInnov de l'UP et de la DRDV de l'ISAE-ENSMA y sont invités permanents. Il se réunit au moins deux fois par an. Toutefois, d'autres réunions, informelles se déroulent entre les directeurs d'ED sur des points qui les concernent.

Le CDP dispose de peu de moyens propres. Le personnel comporte, en plus du directeur, une assistante à mi-temps. Gravitaient au moment du dépôt du dossier, les directions et directions-adjointes des ED, 8,5 ETP de personnels administratifs (pour la gestion des doctorants au quotidien), 1,5 personnel ETP au pôle doctoral (gestion des formations transversales), et 4,5 personnels ETP de la direction de la recherche et de l'innovation (DRInnov) de l'UP (gestion des cotutelles, du suivi financier de contrats doctoraux, de la répartition des budgets, du déploiement de l'application Amethis, et des enquêtes SIREDO. Ces personnels géraient également l'accompagnement des ED à la mise en place de projets doctoraux mixtes université-collectivités territoriales-Région. On compte également un personnel de l'ISAE-ENSMA, un personnel de l'UP, et un personnel de l'observatoire de la réussite de la vie étudiante. De son côté, l'ISAE-ENSMA consacre deux ETP de sa DRDV, ainsi qu'un ETP supplémentaire pour les gestions financière et RH des contrats doctoraux, le suivi des enquêtes, l'accueil des doctorants étrangers et le dépôt légal des thèses.

Le budget alloué consiste en une dotation récurrente de 162 500 euros/an dont 147 500 euros alloués par l'Université de Poitiers, 15 000 euros alloués par l'ISAE-ENSMA, auxquels s'ajoutent 20 000 euros au titre du GSI (Université de Poitiers) et 30 000 euros au titre de la Fondation Poitiers Université en 2020 pour la mobilité internationale. Au total, le budget se monte à 212 500 euros, soit 236 euros par doctorant dont plus 71 % sont reversés aux ED pour leurs activités et l'internationalisation du doctorat.

On peut constater que la coopération des services et l'informalité des procédures dans la politique doctorale a donné de bons résultats mais qu'ils dépendent du bon vouloir individuel de chaque acteur et souffrent d'un manque de gouvernance de l'application réelle des pratiques présentées comme harmonisées, lors de la visite.

Autoévaluation

Un tableau évoquant les forces/faiblesses/opportunités/menaces pour le collège est présenté. Aucune indication ne permet d'identifier la méthodologie et les acteurs impliqués dans cette « auto-analyse ».

Les entretiens lors de la visite et la faible correspondance entre cette analyse et le projet montrent qu'il s'agit de la démarche de l'ancien directeur du collège et de l'ancienne gouvernance de l'établissement, indépendante du projet du nouveau directeur et de la nouvelle gouvernance de l'établissement. L'analyse de la pertinence et de l'objectivité des forces et faiblesses et de la pertinence du projet est de fait trop subjective.

Projet

Le dossier mentionne un certain nombre de modifications (restructuration des ED, obtention d'une EUR, doutes sur la persistance de la ComUE Vinci …). Différentes hypothèses sont donc développées plutôt qu'un réel projet. Au-delà de la préservation d'éléments déjà mis en place, plusieurs axes sont proposés tels que : 1) l'amélioration de la communication des ED (demandes de cofinancements externes, changements d'ED, gestion par les établissements d'inscription …), 2) une réflexion sur les modalités à envisager pour réduire les abandons de thèse, 3) une diversification des formations professionnalisantes (*soft skills*, outils numériques de communication) pour conforter et améliorer le suivi de carrière des docteurs.

Les échanges lors de la visite ont démontré des attentes fortes par les établissements en termes d'animation, de coordination et d'harmonisation de la politique doctorale, sans que les moyens et missions confiées soient clairement explicités.

Appréciation globale

Le collège doctoral a permis d'engager la construction, la structuration et l'harmonisation des pratiques en matière de parcours doctoral. Espace apprécié de discussion, il bénéficie, malgré la quasi-absence de personnel dédié, de l'appui de nombreux services de l'UP et de la ComUE au travers du CFD.

Le parcours doctoral est globalement apprécié, sauf les conditions de fonctionnement des CSI et des conseils d'ED, selon certains doctorants rencontrés. Cela est la conséquence du degré fort de subsidiarité, d'autonomie, voire d'informalité, du fonctionnement scientifique et administratif des ED, qui peut conduire à des pratiques qui ne respectent pas les termes de l'arrêté de 2016, sans que le collège n'ait pu exercer son contrôle. La nouvelle direction du CDP est toutefois très engagée dans la restructuration du collège, bien que les tutelles ne leur aient pas fourni de feuille de route. La politique doctorale est encore aujourd'hui en phase de définition et d'ajustement entre des visions parfois divergentes.

Points forts

- Un collège doctoral, structure d'interaction, de discussion et de proposition largement consensuel.
- Une satisfaction manifestée par les doctorants pour les formations et les moments collectifs organisés par le collège (rentrée, remise de prix) sans que l'action du collège soit clairement identifiée.
- Une simplification de l'organisation des études doctorales, centrée sur l'UP et l'ISAE-ENSMA (liées par convention) : fusion ex CFD-ex CDS.
- Une nouvelle équipe autour du CDP engagée et force de propositions.

Points faibles

- Une réorganisation encore inachevée, source d'incertitude voire d'inquiétude pour la plupart des acteurs.
- Des incertitudes sur les prérogatives exactes dévolues au CDP par les tutelles : opérationnelles/stratégiques.
- Des incertitudes sur les moyens accordés au CDP par les tutelles.
- L'harmonisation incomplète des procédures, particulièrement le CSI ou le contrôle du nombre de réunions des conseils d'ED, qui ne respectent pas le texte de l'arrêté de 2016.
- Des données chiffrées floues et non analysées, en lien avec le retard au déploiement de la nouvelle version du logiciel AMETHIS.
- La baisse du nombre de financements et l'augmentation du nombre des abandons en cours de doctorat.
- Un dispositif de formation des encadrants à rendre pérenne mais d'un coût élevé.
- Une politique internationale peu lisible, sur fond de désaccords interservices, même si l'internationalisation du doctorat est réelle.
- Un suivi des docteurs à améliorer.

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

- Veiller au respect de l'arrêté de 2016 par l'ensemble des ED.
- Définir une politique d'harmonisation dans le respect du degré d'autonomie des ED qui devra être précisé.
- Mettre en œuvre les améliorations en matière de suivi des docteurs.

À l'attention des établissements

- Clarifier la gouvernance politique et opérationnelle du CDP (pour rappel, selon l'arrêté de 2016, si un collège est mis en place il doit « organiser la politique doctorale » du site).
- Donner au CDP les moyens des ambitions affichées par les tutelles lors de la visite (mise à disposition d'un poste de catégorie A par exemple).
- Renforcer la mission du suivi des docteurs.
- Mettre en place un système de gestion afin de mieux connaître et analyser les parcours doctoraux (AMETHIS v3 par exemple au lieu d'Excel et Access).

Observations de l'établissement

N°/Réf. : DRInnov 20210921/YG/KH

Tel. : 33 (0)5 49 36 63 82
e-mail : recherche@univ-poitiers.fr

Poitiers, le 8 décembre 2021

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : B2022-EV-0861420B-DEF-PED220021677-034388-RT – Collège Doctoral de Poitiers.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir transmis le pré-rapport d'évaluation du Collège Doctoral de Poitiers, Université de Poitiers-ISAE-ENSMA.

Je tiens à remercier le Comité d'évaluation pour son travail d'évaluation, dont nous prenons acte des différentes observations et recommandations constructives.

Le comité HCERES rappelle à juste titre que le collège doctoral a été concerné par différents changements structurels importants sur le site de Poitiers. De fait depuis 2009 ce collège est porté par une structure inter-établissement, le PRES puis la COMUE, elle-même passée progressivement de cinq à deux universités membres.

Il en résultait une organisation des formations doctorales en effet excessivement complexe et informelle, voire des pratiques divergentes, ainsi que l'a relevé le Comité d'évaluation, résultant notamment de la dimension multisite des écoles doctorales actuelles. Le pilotage de la politique doctorale au niveau de la COMUE avait également généré une organisation du collège doctoral insuffisamment suivie par les établissements, dont l'université de Poitiers.

La mise en place à partir du 1er janvier 2022 d'une nouvelle coordination territoriale recentrée sur le site universitaire de Poitiers est pour une part une réponse à cette situation insatisfaisante. Cela représente une opportunité pour une meilleure structuration de la politique doctorale, mieux articulée avec les orientations des établissements tutelles et des projets structurants obtenus notamment au titre du PIA, à l'instar des Écoles Universitaires de Recherche, de l'alliance européenne EC2U et tout récemment de la labellisation ExcellencES.

A cet égard la question des moyens dévolus par les établissements, y compris par la COMUE, à la politique doctorale doit être prise en compte de manière globale, ainsi que le réalise le comité HCERES en distinguant les moyens propres et les moyens significatifs listés en appui (15 ETP mobilisés ainsi que recensé par le Comité d'évaluation page 5 du rapport). A ce titre il doit être également rappelé que l'université de Poitiers accorde des décharges de service significatives aux directions du CED et des ED, qui représentent un total de 348 HETD, soit l'équivalent de 1,8 ETP formation, à quoi s'ajoutent des primes de fonction équivalentes à celles des VP délégués.

Le comité HCERES note en outre que « *les ED restent quant à elles très indépendantes, et l'harmonisation des pratiques reste mesurée* » et que « *le rôle exact du CDP dans les multiples activités de la formation doctorale est parfois difficile à comprendre de l'ensemble de parties prenantes* ». Au regard des évolutions prévues de l'organisation du site, l'établissement veillera à favoriser une approche homogène des missions des ED, au sens des articles 1 et 3 de l'arrêté du 25 mai 2016, et un niveau de mutualisation et d'harmonisation de ces missions et des

procédures au sein du futur Collège des ED (CDP) suffisamment substantiel pour en justifier l'existence et en améliorer l'efficacité. A cette fin il sera attendu qu'à la faveur de la création des nouvelles ED, les nouveaux statuts et les nouvelles missions du futur CED et des ED elles-mêmes soient présentés de concert et sur la base d'une trame commune aux instances de l'établissement.

En amont, le positionnement opérationnel et stratégique des ED fera l'objet d'une décision par la gouvernance de l'établissement, en lien avec l'ISAE-ENSMA et en cohérence avec les évolutions induites par la nouvelle organisation de site, qui reste en attente de validation par le Ministère, et la labellisation récente de l'université de Poitiers dans le cadre du programme ExcellenceS du PIA4.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves Gervais
Vice-Président Recherche université de Poitiers

Denis Lemonnier
Vice-Président Recherche ISAE-ENSMA

15, rue de l'Hôtel - Dieu Hôtel - Pinet E5 - TSA 71117 86073 POITIERS Cedex 9- - FRANCE | T : 33 05 49 45 30 01 | F : 33 05 49 45 30 50

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

évaluation et qualité
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres